

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 octobre 2022

Le 28 octobre 2022, à 20h30

Président de séance : M Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance : Mme Véronique FAURE, M Didier POMMIER

Membres présents ou représentés : M. Didier POMMIER, Mme Bernadette EL ASRI, Mme Régine CHARRET, Mme Yvette CREPET, M. Bernard ORIOL, M. Pierre PONTVIANNE, M Jean Louis VRAY, Mme Christine MAGAUD, Mme Nathalie PANAZZA, M. Sylvain LEVET, Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Nathalie PANAZZA) et M. Jean Claude MAYEUX, M. Cédric BONHOMME, Mme Véronique FAURE

Quorum : Quinze élu(e)s présent(e)s ou représenté(e)s sur quinze. Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour : approbation du procès-verbal du 30 septembre 2022, personnel, école, finances, travaux en cours, L.F.A, questions diverses

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2022

Après lecture en séance du procès-verbal du 30 septembre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Personnel :

Monsieur le Maire fait un point sur les arrêts de travail :

- Un agent de l'école est en arrêt de travail jusqu'au 4 novembre, et est remplacé par un agent de l'association Promotion de l'emploi pour la partie ménage des salles communales, Mairie et Bibliothèque.
- Suite à la rupture du contrat aidé un nouveau contrat de 26 heures par semaine va être signé avec le département pour Madame DELORME, contrat aidé à hauteur de 60%.
Une délibération est prise en ce sens.
- La directrice du périscolaire qui est en congé parental jusqu'à la fin de l'année a eu un entretien avec Monsieur le Maire. Suite à des problèmes personnels, elle ne pourra pas reprendre à temps plein en janvier 2023. Elle se propose de faire une quinzaine d'heures par semaine, le complément d'heures serait réalisé par sa remplaçante actuelle, si celle-ci est favorable à ce changement. Le conseil ne serait pas défavorable à cette proposition.
- Le poste d'adjoint administratif 2ème classe de 15 heures par semaine est diffusé depuis le 14 octobre et ce jusqu'au 18 novembre. A ce jour un seul CV nous est parvenu. La commission se réunira fin novembre pour délibérer.

Ecole :

Le conseil d'école se réunira le 14 novembre à 20h30.

Le conseil municipal s'interroge sur la baisse des effectifs de l'école et demande aux élus invités au conseil d'école d'aborder la question.

Finances :

La trésorerie nous demande d'intégrer le budget périscolaire dans le budget communal, une délibération est prise dans ce sens.

Travaux en cours :

- La commune a bénéficié en 2021/2022 de l'accompagnement de Loire Forez agglomération et de son prestataire PMU (Pari des Mutations Urbaines) pour une mission d'animation territoriale permettant de dégager les enjeux liés au développement et à la vitalité du centre bourg.
Ce travail nous a permis d'avancer sur certains sujets (rencontre avec les ados, avenir de REZO, Clos du Tilleul...).
Une synthèse de ce travail a été envoyée à tous les élus de la commune. Une réunion de clôture est prévue le 16 décembre à 14h30 dans les locaux de Loire Forez. Préalablement à cette réunion un questionnaire de satisfaction est à retourner à LFa. Afin de remplir ce questionnaire une réunion sera planifiée avant le 16 novembre date de retour de celui-ci à LFa.
Une réflexion est aussi à engager au sein du conseil et de la population sur l'aménagement de la traversée du village afin de limiter la vitesse.
- Voirie communale et AEP (Adduction d'Eau Potable) :
Loire Forez agglomération a retenu la réfection de la chaussée ainsi que le changement des canalisations d'eau potable de Sommeriecq pour l'année 2023.
- Toilettes publiques : Deux devis de la société SAGELEC ont été présentés au conseil municipal : un module bois pour un montant de 30 470 € HT et un module béton pour 37 920 € HT. Monsieur le Maire propose de lancer les demandes de subventions (enveloppe départementale et voir LFa si possibilité) et de consulter d'autres fabricants. Le conseil approuve cette proposition.
- Eclairage public : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des économies d'énergie, la commune qui possédait 220 points lumineux est aujourd'hui à 116 points dont 56 lampes LED qui viennent d'être installées.
- Téléphonie : Monsieur le Maire présente la proposition de l'opérateur KERTEL que la commune vient de choisir, des économies d'un montant de 1 300 € par an devraient être réalisées sur les factures avec une prestation supérieure (intercommunication entre les diverses salles, passage à la fibre à l'école, installation d'un « router » en cas de panne internet).

Loire Forez agglomération :

- La convention qui lie la commune à Loire Forez relative au fonctionnement de la bibliothèque au sein du réseau COPERNIC arrive à échéance, le conseil décide de renouveler celle-ci.
- Zone de la Chana : Monsieur le Maire fait le résumé de la réunion du 11 octobre concernant l'extension de la zone de la Chana.
Cette extension est d'une surface de 19 061 m², la commune est propriétaire de 6930 m², une négociation à l'amiable sera engagée par LFa, afin d'acquérir les surfaces restantes. En cas d'échec, une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pourrait être envisagée.
Cette extension nécessite une procédure de modification du PLU afin de rectifier la zone économique (AUE) pour qu'elle devienne opérationnelle. Par la suite, une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sera réalisée. Pour rappel, cette modification du PLU était conditionnée par la création d'une nouvelle station d'épuration (station d'épuration des Rivières : travaux programmés en 2023).
Des modifications de certains points du règlement du PLU, qui posent problèmes lors de l'instruction de certains permis de construire avec les services ADS, seront à revoir également.

- Taxe d'aménagement : La loi de finance 2022 prévoit le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI. Loire Forez a décidé par délibération du 11 octobre 2022, que les communes devront reverser 25% par an des taxes d'aménagement qu'elles auront perçues.
Les économies réalisées sur le budget de fonctionnement de Loire Forez agglomération et la recette de la taxe d'aménagement, permettront à LFa de reverser un fond de soutien à l'investissement aux communes.
- STEP des rivières : le projet de réhabilitation de la station d'épuration des rivières va prochainement entrer dans sa phase de consultation des entreprises. Pour rappel, l'installation projetée est une station d'épuration de type « boues activées », imposée par les services de l'état. Sous réserve d'appel d'offre fructueux, les travaux devraient débuter au printemps 2023 pour une durée d'environ 18 mois. Le coût estimé de ces travaux est d'environ 1 700 000 €.

Questions diverses

- Une réunion du CCAS est prévue le 29 octobre à 10 heures.
- Le repas des anciens a eu lieu le samedi 1^{er} octobre 2022. Les convives étaient ravis de la qualité du repas ainsi que de l'animation.
- Courrier Mr Boudon : Après plusieurs visites sur le terrain et négociations diverses, des travaux vont être réalisés par le voisin de Mr Boudon afin de solutionner le problème.
- DIA JOUVE / KRAUCH : la commune ne préempte pas.
- DIA MONDON / DARNON : la commune ne préempte pas.
- Trail du Forez : un trail d'une soixantaine de kilomètres va être organiser entre Feurs et Marols le 25 juin 2023, il empruntera environ 90% de voie verte. Des bénévoles seront sollicités pour encadrer cet évènement qui traversera la commune de Luriecq par la voie verte.
- La chorale de saint Bonnet le Château souhaiterait utiliser la salle ERA le 10 décembre pour une représentation. Le conseil est favorable moyennant le montant de location de 70 euros.
- La cérémonie du 11 novembre se déroulera le 11 novembre à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 23h15.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 25 novembre 2022 à 20h30.

Le président de séance :
M Alain LIMOUSIN



Les secrétaires de séance :

Mme Véronique FAURE



M. Didier POMMIER



